



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an DEUX MILLE VINGT SIX,

Le 9 avril,

Le Conseil municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Sophie KERNEN.

N° 2026-09 -

Date de la convocation municipale : 4 avril 2026

(art. L2121-11 du CGCT)

OBJET :

Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la commune d'AURONS.

Présents :

Mmes Laetitia BAUDOT – Magali BERGUES – Emilie FRUTOSO-BERTERO – Yana GONDOVA – Sophie KERNEN – Manon MEYER – Mme Aurore PIETTE – Caroline ROLLIN
MM. Marc BELLUAU – Daniel BOCCA – Dominique BONELLI – Sylvain GONDROY – Ugo MUCCIO – Roger OUIILLASTRE – Stéphane ROLLIN.

Secrétaire de Séance désigné par l'assemblée : M. Marc BELLUAU

Madame la Maire expose que conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Après en avoir débattu et délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide :

- à 12 voix pour : Mmes Laetitia BAUDOT – Magali BERGUES – Sophie KERNEN – Manon MEYER – Mme Aurore PIETTE – Caroline ROLLIN - MM. Marc BELLUAU – Daniel BOCCA – Sylvain GONDROY – Ugo MUCCIO – Roger OUIILLASTRE – Stéphane ROLLIN
- à 3 voix contre : Mmes Emilie FRUTOSO-BERTERO – Yana GONDOVA – M. Dominique BONELLI

➤ **D'approuver** à la majorité le règlement intérieur du Conseil Municipal d'AURONS, annexé à la présente.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de Séance

Marc BELLUAU

La Maire d'AURONS

Sophie KERNEN

La maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300082-20260409-2026_09-DE